

QUESTIONS PRATIQUES :



? Y-a-t-il une commission lorsque je paye mon loyer à l'OPAC DE LA SAVOIE ?

Non, il n'y a aucune commission. Le montant que vous réglez correspond aux sommes dues (notamment loyer + provision de charges, ...).

? Quand dois-je payer mon loyer à l'OPAC DE LA SAVOIE ?

Lorsque vous êtes locataire de l'OPAC DE LA SAVOIE, **votre loyer est facturé en fin de mois** et non en début de mois comme c'est souvent le cas dans le secteur de l'immobilier.

À la fin de chaque mois, vous recevez donc un avis d'échéance vous indiquant la somme à régler à l'OPAC DE LA SAVOIE. Il faut payer sans tarder afin de ne pas être relancé(e) par les services en charge du recouvrement.

À NOTER : si vous avez mis en place un prélèvement mensuel, vous n'avez aucune démarche à effectuer puisque le prélèvement s'effectue de façon automatique à la date définie avec l'OPAC DE LA SAVOIE.

? Que faire si j'ai une difficulté financière ?

Vous devez contacter sans tarder le conseiller social présent dans l'antenne à laquelle vous êtes rattaché(e).

? Jusqu'à présent, il m'arrivait parfois de payer en liquide une partie de mon loyer. Comment puis-je faire puisque le paiement en espèces n'est plus possible ?

Il faut choisir parmi les 5 moyens de paiement proposés, en privilégiant si possible le prélèvement automatique.

? Comptes classiques et comptes alternatifs

Pour payer votre loyer à l'OPAC DE LA SAVOIE, il est obligatoire que votre banque soit domiciliée sur le territoire français.

Votre compte peut être hébergé soit dans une banque traditionnelle (avec agence) soit dans une banque alternative (sans agence) accessible sur internet ou dans certains commerces (buralistes).

Ces banques alternatives permettent aux personnes qui le souhaitent d'avoir accès à une offre de services réduite (un compte, une carte de paiement, un RIB) avec des tarifs bancaires plus économiques.

N'hésitez pas à vous renseigner.

04 79 68 21 98



À NOTER !

Quel que soit le montant, les paiements en espèces ne sont plus possibles à compter de janvier 2021.

En cas de besoin, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des services de l'OPAC DE LA SAVOIE pour mettre en place le mode de paiement le plus simple et sécurisé pour vous, à savoir de préférence le prélèvement automatique.

En cas de questions, envoyez un mail à :

payermonloyer@opac73.fr

MEMO PRATIQUE

COMMENT PAYER SON LOYER ?



www.opac-savoie.fr

opac savoie

Acteur de l'habitat
100 % savoyard

Avec la sécurisation des technologies, la modernisation des établissements bancaires, l'évolution de la société, l'équipement croissant en smartphones, l'arrivée de la 5G, **de nouveaux moyens de paiement existent et facilitent toujours plus les achats et transactions.**

Retrouvez dans ce document toutes les possibilités qui s'offrent à vous pour payer votre loyer à l'OPAC DE LA SAVOIE.



LE PRÉLÈVEMENT MENSUEL

Simple, automatique, sécurisé, c'est le moyen de paiement préféré des locataires de l'OPAC DE LA SAVOIE. Aujourd'hui, **plus de 8 locataires sur 10 l'ont choisi.**

LES + :

- + Pas besoin de se déplacer
- + Pas de risque d'oubli et d'être relancé(e) par les équipes chargées du recouvrement
- + Démarche gratuite (aucun frais de mise en place)
- + Opération sécurisée

LE POINT DE VIGILANCE :

Vous assurer que votre compte bancaire est suffisamment approvisionné au moment où le prélèvement automatique va s'effectuer (le 2, le 8 ou le 15 du mois).

POUR METTRE EN PLACE UN PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE :

Contactez votre antenne ou téléchargez* le formulaire à remplir dans votre Espace Locataire www.opac-savoie.fr

* à partir de janvier 2021



Nouveauté dès janvier 2021 : LE PAIEMENT EN LIGNE

À partir de janvier 2021, l'Espace Locataire de l'OPAC DE LA SAVOIE permet de régler son loyer en ligne.

2 accès possibles :

1. depuis un ordinateur sur www.opac-savoie.fr
2. depuis un smartphone avec **Mon Appli Locataire**

LES + :

- + Accessible 7j/7, 24h/24
- + Rapidité de traitement
- + Pas besoin de se déplacer
- + Sécurité technologique en s'appuyant sur les systèmes 3D Secure mis en place gratuitement par les établissements bancaires
- + Service gratuit

LE POINT DE VIGILANCE :

Au moment du paiement en ligne, avoir avec soi le téléphone portable associé à la carte bancaire pour recevoir les codes d'authentification indispensables.



LES AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

PAR CHÈQUE (libellé à l'ordre de l'OPAC DE LA SAVOIE)

À adresser par voie postale à :
CENTRE DES PAIEMENTS - 87077 LIMOGES - Cedex 9
ou à déposer dans la boîte aux lettres de votre antenne de rattachement.

LE POINT DE VIGILANCE :

Détachez le coupon qui figure sur votre avis d'échéance et **joignez-le à votre chèque.**

PAR TIP SEPA

En **détachant et signant le coupon** qui figure sur l'avis d'échéance et en le renvoyant au moyen de l'enveloppe fournie.

PAR VIREMENT

Coordonnées bancaires de l'OPAC DE LA SAVOIE :
IBAN : FR76 1382 5002 0008 0151 7658 301
BIC : CEPFRPP382

LE POINT DE VIGILANCE :

Pour être bien identifié(e), **indiquez la référence locataire** (qui figure dans le cadre vert au recto de votre Avis d'échéance).

